

[Texte]

and gives them a pre-briefing of the project in mind. They supply them with a detailed description of the project and some of the technical aspects of that project. They then ask the five or six who are on the list to come back with proposals which will identify, first of all, the capabilities, the individuals involved who have been working on that project, the cost of the consulting fees, the sort of projects that they have done in the past that may be somewhat similar, what their experience is, how they might tackle the job in terms of concept, if you like—it is quite comprehensive. There are five or six specific criteria that are spelled out.

The industry responds at a pre-determined date, usually three weeks or thereabouts, and then that comes back to the region. A representative from our headquarters' design and construction branch sits down with the regional design and construction people and they rate those companies. There is a rating, if you like, of one, two, three, four, five, six. If it happens to fall into the requirement of a Treasury Board approval, then, for contractual purposes, the contract must be approved by Treasury Board. The selection of the number one consultant is written up on a Treasury Board submission and sent to Treasury Board for approval before any financial commitments or contractual commitments can be made with that consultant.

• 1625

Mr. Anguish: Can we go back a little bit? When you come down to your short list of consultants, before it goes to Treasury Board you have to get the Minister's authority if it beyond the \$100,000. Is that correct?

Mr. Mackay: That is correct.

Mr. Anguish: When you submit the list of the firms that you have it narrowed down to, do you go to the Minister with one consulting firm, or do you go . . .

Mr. Mackay: We show the Minister the rated list of one to five, with their percentage achievement in the proposal response.

Mr. Anguish: So the Minister then chooses the firm that he wants out of the list you have submitted?

Mr. Mackay: No, the Minister will choose . . . If there is a 5% differential between the first and the second or the first, second, and third—because some of this is subjective, you must appreciate . . .

Mr. Anguish: These are internal guidelines?

Mr. Mackay: These are internal guidelines, yes.

Mr. Anguish: Yes, okay, go on.

Mr. Mackay: If there is a 5% variation between the first and second, or first, second, and third, the Minister selects the individual within that minimal 5% variation.

Mr. Anguish: So if there were five firms that you submitted to the Minister because they were beyond the \$100,000

[Traduction]

nombre qu'il y a sur la liste, à une séance d'information provisoire sur le projet envisagé. À cette occasion ils leur fournissent une description détaillée du projet ainsi que certaines données techniques. Ensuite ils demandent aux cinq ou six personnes sur la liste de leur soumettre des propositions dans lesquelles ils préciseront, tout d'abord, les compétences des personnes ayant travaillé à ce projet, le montant des honoraires de consultation, le genre de projets semblables auxquels ils ont participé par le passé, leur expérience, la façon dont ils entendent leur tâche sur le plan conceptuel, vous voyez . . . c'est très complet. Il y a cinq ou six critères spécifiques qui sont précisés.

À une date pré-établie, habituellement après un délai de trois semaines ou à peu près, l'industrie rencontre à nouveau les représentants régionaux pour leur soumettre sa réponse. Ensuite, un représentant du bureau chef de la direction générale du design et de la construction ainsi que d'un représentant régional de cette même direction s'assoient ensemble afin de noter ces compagnies. Ils sont classés en ordre, si vous voulez, un, deux, trois, quatre, cinq, six. Si, après les exigences du Conseil du Trésor le contrat doit être approuvé par ce dernier pour fin contractuelle, il faut alors obtenir cette approbation. Avant qu'aucun engagement financier ou contractuel puisse être pris avec cet expert-conseil, on soumet au Conseil du Trésor pour approbation le nom de l'expert-conseil choisi, soit le numéro 1 sur la liste.

M. Anguish: Pouvons-nous revenir un petit peu en arrière? Lorsque vous établissez votre liste abrégée de consultants, vous devez obtenir l'autorisation du ministre si le montant dépassant 1,000\$ avant de l'envoyer au Conseil du Trésor. N'est-ce pas?

M. Mackay: En effet, c'est exact.

M. Anguish: Lorsque vous établissez la liste abrégée d'experts-conseils, est-ce que vous soumettez au ministre le seul nom de la firme choisie ou est-ce que vous . . .

M. Mackay: Nous montrons au ministre la liste telle que notée de 1 à 5, avec les résultats en pourcentage pour les propositions soumises.

M. Anguish: Donc, à partir de la liste que vous lui donnez, le ministre choisit la firme qu'il désire.

M. Mackay: Non, le ministre choisira . . . S'il y a un écart de 5 p. 100 entre le premier et le deuxième ou le premier, le deuxième et le troisième—car vous devez comprendre que c'est subjectif dans une certaine mesure . . .

M. Anguish: S'agit-il là de lignes directrices internes?

M. Mackay: En effet, oui.

M. Anguish: Bon, très bien, poursuivez.

M. Mackay: S'il y a un écart de 5 p. 100 entre le premier et le deuxième, ou entre le premier, le deuxième et le troisième, le ministre choisit à l'intérieur de cet écart minimum de 5 p. 100.

M. Anguish: Donc, si vous soumettez au ministre une liste de cinq entreprises parce que la proposition dépasse le seuil de